



## Loi modifiée du 19.12.2008 relative à l'eau

N° du dossier de la demande: EAU/AUT/17/0658

(Administration de la Gestion de l'Eau)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le collège échevinal de la commune de Boulaide informe le public que le requérant:

### **Luxembourg Institute of Science and Technology**

a sollicité l'autorisation relative à l'objet suivant:

**Renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/15/0685 du 14 octobre 2015 concernant l'utilisation d'un bateau à moteur électrique dans un but scientifique sur le Lac de la Haute-Sûre (zone de protection 2)**

Boulaide, le 16/08/2017

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,  
R. Daubenfeld

